

**Arrêté du 6 juillet 2015 portant nomination de M. Éric MORINIÈRE
en qualité de directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires de Rennes,
directeur des politiques pénitentiaires**

NOR : JUSK1540036A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R 421-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 6 août 1958 modifiée par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-1640 du 23 décembre 2010 portant statut particulier du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu le décret n° 2010-1638 du 23 décembre 2010 relatif aux emplois de directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu le jugement rendu par le tribunal administratif de Rennes en date du 25 juin 2015 portant annulation de l'arrêté du 26 juillet 2013 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2010 fixant la liste et la localisation des emplois de directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du ministère de la justice classés en première catégorie ou en deuxième catégorie ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2015 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2010 fixant la liste et la localisation des emplois de directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du ministère de la justice classés en première catégorie ou en deuxième catégorie, notamment l'article 2 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs des services pénitentiaires en sa séance du 4 juin 2015 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation en sa séance du 17 juin 2015 ;

ARRÊTE

Article 1

M. Éric MORINIÈRE, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe, affecté à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, est, à compter du 26 juillet 2015, nommé directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires de Rennes, directeur des politiques pénitentiaires et, à compter de cette même date, détaché dans l'emploi de directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de première catégorie, pour une durée de quatre ans.

Article 2

En application des dispositions prévues par les articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

Article 3

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié à l'intéressé.

Fait le 6 juillet 2015.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice de l'administration pénitentiaire,

Isabelle GORCE